

Le Droit des agents

Des propositions salariales inacceptables !

A la veille des vacances, le 24 juin, le gouvernement a ouvert des négociations salariales pour la période 2009-2011. Celui-ci cherche à se mettre à l'abri d'un conflit sur un sujet sensible pour les agents. La CGT a dénoncé de telles pratiques et réaffirmé son attachement à des négociations annuelles afin de tenir compte le mieux possible de la conjoncture économique dans l'augmentation de la valeur du point d'indice. Les dispositions gouvernementales sont à ce point insuffisantes qu'elles n'empêcheront pas le salaire minimum de la fonction publique de repasser dès le 1er juillet 2008 en dessous du SMIC ! La CGT a fait valoir d'autres choix.

10 % de perte de pouvoir d'achat !

L'INSEE annonce un taux d'inflation pour 2008 à 3,2 % alors que dans le même temps la perte du pouvoir d'achat s'élève à 10,13 % depuis 2000.

Le gouvernement n'annonce aucune mesure supplémentaire pour 2008. Les agents de la fonction publique devront se contenter de +0,5% en mars 2008 et +0,3% en octobre 2008. sans compter l'absence de compensation des pertes enregistrées depuis 2000.

Négociations salariales 2009-11

Le gouvernement propose pour cette période

► une augmentation de 0,5% au 1er juillet de chaque année et pour 2009 une hausse supplémentaire de 0,3% au 1er octobre.

► une reconstruction de la grille salariale des catégories A et B (cat. 2 à 5 à l'Inrap).

Rien pour les agents de catégorie C, la majorité de la fonction publique.

► le développement de la part indemnitaire dans la rémunération avec la création d'une prime « d'intéressement collectif » liée à la réalisation d'objectifs chiffrés fixés annuellement...

Ces mesures constituent la pierre angulaire des intentions gouvernementales quant à l'avenir de la fonction publique placée sur une vision uniquement comptable.

La GIPA, une farce sauce Woerth-Santini

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat sera mise en place à la rentrée. La GIPA sera versée à partir de septembre et est le résultat d'une « comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période ». Si la comparaison s'avère négative, l'agent perçoit la GIPA en conséquence d'une partie des pertes calculées.

Perte de 1790 euros = 0 euro GIPA !

A titre d'exemple, un agent de catégorie 2, recruté le 1er décembre 2003, indice brut = 347 et bénéficiant d'un indice brut de 415 au 31 décembre 2007 connaît une perte de pouvoir d'achat de 1790 euros. Sa GIPA est égale à 0 euros !! On le voit, ce dispositif ne compense en aucun cas la réalité des pertes du pouvoir d'achat ; c'est une farce !!

Seules l'augmentation de la valeur du point d'indice et une refonte de la grille salariale peuvent le permettre.

Les propositions de la CGT

Même si la GIPA n'est pas la panacée, elle fait admettre au gouvernement que ce sont bien les politiques salariales et indiciaires menées depuis des années qui ont créé cette situation et qu'il convient d'y remédier sur le fond.

Pour ce faire, la CGT

► **réaffirme que la valeur du point est la pierre angulaire des indispensables revalorisations salariales dans la fonction publique**, et,

► **exige par ailleurs les rattrapage des pertes du pouvoir d'achat depuis 2000, soit 10% !**

► **revendique une refonte de la grille salariale**,

► **rappelle son attachement à des négociations salariales annuelles.**

Profits, bénéfices et dividendes s'accroissent de façon outrancière, tout comme les allègements d'impôts octroyés aux plus privilégiés

Pour imposer d'autres choix, tout est question de rapport de force, et tout repose par conséquent sur notre capacité à nous mobiliser massivement.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>